

## Renseignements pratiques

### Droits d'inscription :

Tarif normal : 120 €  
Tarif réduit (Avocats en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année d'exercice) : 60 €  
Gratuité pour les Professeurs, Maîtres de conférences,  
Étudiants, Jeunes chercheurs, Magistrats

---

### Lieu du colloque :

Université de Strasbourg – Faculté de droit  
1 place d'Athènes  
67000 Strasbourg  
Amphithéâtre Bischoff (rez-de-chaussée)

---

### Accès depuis l'aéroport :

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

### Accès depuis la gare :

Tram C direction *Neuhof Rodolphe Reuss*  
Arrêt « *Esplanade* »

---

### Demande de renseignements :

Aurélie KRAFT  
Université de Strasbourg  
Fédération de Recherche n°3241  
11 rue du Maréchal Juin - BP 68  
67046 Strasbourg cedex  
Tél: 33(0)3.68.85.87.81  
Fax : 33(0)3.68.85.85.71  
Courriel : [aurelie.kraft@unistra.fr](mailto:aurelie.kraft@unistra.fr)

---

**Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats**  
N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

Centre de Droit Privé Fondamental (CDPF)  
EA 1351

# La preuve en droit de la famille

Vendredi 2 décembre 2011

Université de Strasbourg  
Faculté de droit  
1 place d'Athènes  
67000 Strasbourg  
Amphi Bischoff

## COLLOQUE

Sous la responsabilité scientifique de:  
Frédérique GRANET-LAMBRECHTS,  
Professeur à l'Université de Strasbourg, Directrice du Centre de Droit Privé Fondamental et responsable du Master II en Droit de la famille interne, international et comparé et  
Patrice HILT, Maître de Conférences HDR à l'Université de Strasbourg, chercheur au Centre de Droit Privé Fondamental, coresponsable du Master Droit du contentieux

8h45-9h

## Accueil des participants

9h-9h15 **Propos introductifs**

Frédérique GRANET-LAMBRECHTS, Professeur à l'Université de Strasbourg, Directrice du Centre de Droit Privé Fondamental

### 1<sup>er</sup> VOLET

#### LA PREUVE EN DROIT EXTRAPATRIMONIAL DE LA FAMILLE

9h15-9h45

**La preuve de l'existence du couple** par les étudiants du Master 2 en Droit de la famille interne, international et comparé de l'Université de Strasbourg

9h45-10h Débats

10h-10h30

**La preuve lors de la dissolution du couple**

Me Frédérique KESSLER, avocate au barreau de Colmar

*10h30-10h45 Pause-café*

10h45-11h15

**La preuve du lien de filiation** par les étudiants du M2 Droit privé de l'Université Montesquieu Bordeaux IV

11h15-11h45

**La preuve en matière d'autorité parentale**

Me Audrey LORANG, avocate au barreau de Strasbourg

11h45-12h15 Débats

12h15-14h15 Déjeuner libre

### 2<sup>ème</sup> VOLET

#### LA PREUVE EN DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE

14h15-14h45

**La preuve dans les régimes matrimoniaux**

Georges WIEDERKEHR, Professeur émérite à l'Université de Strasbourg

14h45-15h15

**La preuve en droit des successions et des libéralités**

Jean HAUSER, Professeur à l'Université Montesquieu de Bordeaux

15h15-15h40 Débats

### 3<sup>ème</sup> VOLET

#### LA PREUVE DANS LES PROCEDURES FAMILIALES

15h40-16h10

**Preuve et violences exercées au sein du couple**

Magalie NORD-WAGNER, Maître de Conférences à l'Université de Strasbourg

16h10-16h40

**L'obtention de la preuve en droit international privé et en droit de l'Union Européenne**

Lucille MOLERUS, doctorante à l'Université de Strasbourg

16h40-17h Débats

17h Fin du colloque